

## **PROCES-VERBAL de la séance du 20 juin 2016**

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale de Lully.

Il lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

### **Appel :**

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 46 membres sont présents sur 92 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

### **Approbaton du dernier procès-verbal :**

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune ([www.lully.ch](http://www.lully.ch)).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015 est accepté à l'unanimité.

### **Assermentation :**

Monsieur Fabien Coucet rappelle que cette séance est la dernière de la législature. Les assermentations de ce soir ne seront valables que pour cette séance. Tout citoyen pourra se faire assermenter pour la législature 2016-2021 lors du prochain conseil. Il demande si des personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

### **Correspondance**

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le bureau a reçu une information de la part des Cheffes des départements du territoire et de l'environnement et du département des infrastructures et des ressources humaines. Il en fait la lecture.

Le bureau a reçu un courrier de l'ARCAM qui accompagne les billets à disposition des conseillers. Il en fait la lecture.

### **Communications de la Municipalité**

Monsieur Mark Wings informe l'assemblée qu'un bus de ligne (726) emmènera les enfants les plus jeunes de l'arrêt de Lully à la salle de Tolochenaz et retour pour les heures de gym.

Monsieur Wings dit qu'en août 2017, Lully entrera dans le réseau AJEMA en intégrant d'une part la cantine et en dirigeant les parents de Lully sur l'UAPE de Tolochenaz.

Au nom des membres de la municipalité de Lully, Monsieur Wings remercie la syndic sortante, Madame Marlise Holzer, et le municipal sortant, Monsieur Alain Strauss, pour leur dévouement pendant les nombreuses d'années de service à la commune.

### **Adoption des comptes communaux 2015**

Monsieur Fabien Coucet rappelle à l'assemblée la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale qui pourrait répondre aux questions concernant les comptes communaux 2015.

Madame Marlise Holzer présente les comptes 2015 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Monsieur Philippe Steiner.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 1 des conclusions, soit d'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2015 ainsi que le bilan au 31 décembre 2015.

Personne ne prend la parole.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Les comptes 2015 et le bilan au 31 décembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Coucet ouvre la discussion sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015, à l'unanimité.

### **Rapport d'activité 2015**

Le syndic, Madame Marlise Holzer présente le rapport que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Monsieur le Président donne la parole à qui veut la prendre. Il n'y a pas de discussion.

### **Préavis municipal No 01/2016 : Adoption de la convention entre les communes partenaires des TPM.**

Madame Marlise Holzer présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis a été reçu par les conseillers en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Il n'a donc pas été lu.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Emile Tasev déplore le peu d'avis de la commission ad hoc. Il aurait souhaité plus de réflexions.

Monsieur Frédéric Beck, rapporteur, répond que la commission a bien étudié le dossier. La demande d'Echichens est bien justifiée et le calcul est correct et justifiable.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 01/2016 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 20 juin 2016,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 01/2016,
- Ouf le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'accepter la nouvelle Convention entre les communes partenaires des TPM qui sera appliquée pour les comptes 2016;
- De charger la Municipalité d'informer le Comité exécutif des TPM des décisions prises par le Conseil communal.

Accepté à l'unanimité.

### **Préavis municipal No 02/2016 : Approbation des statuts et intégration de la commune de Lully au groupement forestier de Ballens-Mollens.**

Monsieur Eric Rondot présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis a été reçu par les conseillers en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Il n'a donc pas été lu.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Madame Marianne Gfeller demande si la participation par commune est en fonction de la surface de la forêt ?

Monsieur Eric Rondot répond que la répartition est équitable en ce qui concerne la surface et l'exploitation.

Madame Gfeller demande si ce n'est que pour les parcelles publiques ?

Monsieur Rondot répond que c'était calculé pour la participation des communes.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 02/2016 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 20 juin 2016,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 02/2016,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'accepter les statuts du groupement forestier de Ballens-Mollens, l'intégration de la commune de Lully au groupement forestier de Ballens-Mollens et d'autoriser la Municipalité à signer tous les documents y relatifs nécessaires.

Accepté à l'unanimité.

### **Divers & Propositions Individuelles**

Madame Marlise Holzer fait le bilan de son travail à la Municipalité depuis 1998 et de ses dix ans en tant que Syndic. Elle a toujours travaillé avec intérêt et enthousiasme. Elle remercie en particulier Monsieur Alain Strauss pour sa précieuse collaboration et a énuméré tous les projets réalisés. Il a été un moteur dans la Municipalité pendant de nombreuses années. Madame Holzer quitte la Municipalité avec le cœur léger. Les finances sont saines et elle passe le flambeau à Monsieur Mark Wings.

Monsieur Mark Wings remercie Madame Holzer et Monsieur Strauss pour tout le travail effectué avec application bien que cela n'a pas été facile. Il fait le bilan du passé et évoque les perspectives du futur. Il voit la dialogue, souvent difficile, entre la commune et le Canton.

Madame Marlise Holzer et Monsieur Alain Strauss reçoivent des bouquets de fleurs et du vin de la part de la Municipalité de Lully ainsi que du Conseil général.

Madame Lise Cretegy observe que le molok sur le chemin de Rossan n'est souvent pas plein et que le camion pour ramasser les déchets circulent encore dans le quartier. N'est-ce pas redondant car cela coûte cher.

Monsieur Raphael Coucet répond que c'est le début d'un réseau de containers pour éventuellement en finir avec les camions. Les camions actuels sont trop grands pour circuler dans les petits chemins et présentent un risque pour la sécurité.

Le molok est vidé une fois par semaine. Cela évite les mauvaises odeurs. La taille du molok représente un volume pour tout le quartier.

Monsieur Vincent Bolay voudrait supprimer le passage du camion au chemin de Galetas.

Monsieur Coucet répond que c'est dans le règlement communal de fournir un service d'enlèvement des déchets porte à porte.

Monsieur Frédérick Beck voudrait savoir ce qui est imposé en ce qui concerne la LAT (la loi sur l'aménagement du territoire).

Monsieur Alain Strauss répond que la Commune a dû faire le bilan des réserves en zone à bâtir et que Lully est surdimensionné. Ce bilan a été enregistré au Canton. On négocie pour faire le virage.

Monsieur Beck demande l'échéance pour prendre une décision.

Monsieur Strauss répond 2018. On nous a demandé de faire un nouveau Plan Général d'Affectation (PGA) mais on n'est pas pressés car ce sera pour dézoner. La municipalité de Lully attend pour faire un choix judicieux. Un dédommagement viendrait du fonds de réserve alimenté par les parcelles revalorisées. Il y aurait une redistribution pour les terrains dézonés.

Monsieur Beck demande des nouvelles sur le contournement de Morges avec le troisième génération de PALM ?

Madame Marlise Holzer répond que la municipalité a prévu une séance avec le délégué de notre commune, Monsieur Philippe Hartmann. La municipalité a reçu des centaines de pages de documents à étudier. Madame Holzer dit aux conseillers que la municipalité nous tiendra au courant.

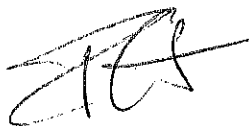
Monsieur Philippe Hartmann dit que la nouvelle génération du PALM ne traite pas spécifiquement du contournement de Morges. Par contre le principe et un tracé indicatif sont mentionnés. On sent clairement la volonté de sortir le trafic de la zone dense pour le reporter sur l'autoroute. L'horizon de planification du PALM n'est pas le même que celui du contournement. Dans le Palm on parle de 5-10 ans, pour l'autoroute de contournement on parle de 20-30 ans. Le contournement ne se décide pas dans le Palm.

Monsieur Beck demande si cela veut dire qu'il n'y a pas de projet, que c'est lointain et qu'il n'y a rien à faire ?

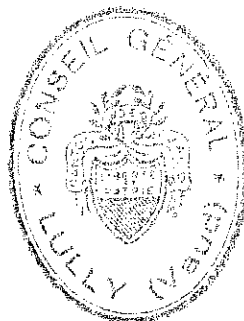
Monsieur Hartmann répond que dans le cadre de l'étude d'opportunité (2012), des tracés précis ont au contraire été proposés. Et avec la question du fond FORTA, le contournement de Morges reviendra très prochainement dans l'actualité.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h00. Monsieur Fabien Coucet remercie la Municipalité et clôt la séance en invitant l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Fabien COUCET



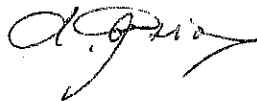
La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 25 septembre 2016

Les scrutateurs :



Claude PRIOR



Vincent CHABLOZ